

S.M.A.E.P. DE LA REGION MANCELLE
7, Rue Saint Charles – CS 11311
72013 - LE MANS CEDEX 2
☎ : 02.43.84.67.23
✉ : 02.43.50.35.90
@ : contact@siderm.org

Les prestations seront facturées selon les tarifs en vigueur au moment
de la réception de la demande.

Les prix (T.T.C.) indiqués ci-dessous sont ceux applicables du

1^{er} janvier au 31 décembre 2018

- DEMANDE DE FERMETURE DE BRANCHEMENT D'EAU -

OPTION N° 1 : SUPPRESSION DÉFINITIVE DU BRANCHEMENT

Frais à la charge de l'abonné :

- Suppression d'un branchement de diamètre nominal inférieur ou égal à 40 mm ne nécessitant pas d'intervention sous enrobés : 455,66 € TTC
- Suppression d'un branchement de diamètre nominal inférieur ou égal à 40 avec intervention sous enrobés : 655,43 € TTC
- Suppression d'un branchement de diamètre supérieur à 40 mm : Sur devis

Pour information :

La Remise en service du branchement nécessitera la création d'un branchement neuf :
entre 1 600,00 et 3 200,00 € TTC (selon la longueur)

OPTION N°2 : SUSPENSION SANS DÉPOSE DU COMPTEUR

🔑 FERMETURE DE LA BOUCHE À CLÉ ET DU ROBINET AVANT COMPTEUR

Frais à la charge de l'abonné :

- 1) – Frais de déplacement 39,60 € TTC
- 2) – Prime annuelle de branchement en attente :
- (< DN 40 soit compteur Ø 12 à 20 mm)..... 24,10 € TTC
- (≥ DN 40 soit compteur Ø supérieur à 20 mm)..... 72,45 € TTC

Pour information :

La Remise en service du branchement entraînera la facturation de frais de déplacement : 39,60 € TTC

Je demande ⇨ l'OPTION N°1

l'OPTION N°2

COMMUNE :

ADRESSE DU POINT D'EAU :

REF. DU SITE :

N° DU COMPTEUR :

NOM ET ADRESSE DE L'ABONNÉ	NOM & ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE	NOM ET ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENT DU PAYEUR AFFECTÉ AU POINT D'EAU)
----------------------------	-------------------------------	--

NOM : ADRESSE :	NOM : ADRESSE :	NOM : ADRESSE :
TEL : MAIL	TEL : MAIL	TEL : MAIL

Date :
Signature

Date
Signature

Date
Signature

Exemplaire à conserver
Exemplaire à nous retourner